



Litige caution en partie remboursée

Par **salaun**, le **28/03/2009** à **11:23**

contentieux avec propriétaire remboursement de caution
j'ai rempli une déclaration au greffe du tribunal. par contre je dois faire un déplacement de 850 kms .ai-je le droit de faire la demande au juge le remboursement de mes frais de route et d'hébergement à la partie adverse?
faut-il des justificatifs?

Par **ravenhs**, le **28/03/2009** à **12:45**

Oui vous pouvez le demander au tribunal, et il vous faudra des justificatifs.
Le tribunal ne condamnera votre adversaire à rembourser tout ou partie de ces frais que si vous gagnez le procès et si l'équité ne s'y oppose pas.

Par **salaun**, le **28/03/2009** à **13:33**

merci pour la réponse. par contre si je me déplace en voiture le ticket de la station service suffit-il, ? puis-je avoir des pénalités de retard et des dommages et intérêts pour le préjudice , merci à l'avance!

Par **ravenhs**, le **28/03/2009** à **13:42**

Pour l'essence, prenez les tickets de station service et aussi vous imprimez un trajet sur un

site internet (genre michelin) pour prouver la distance réelle et le cout estimé du trajet.rnrnPour les pénalités de retard : vous pouvez demander la condamnation au taux d'intérêt légal à compter de la mise en demeure (si vous en avez envoyé une).rnrnPour les autres dommages et intérêts : vous pouvez demander réparation à condition de **justifier** de votre préjudice.

Par **salaun**, le **28/03/2009 à 14:09**

puis-avoir votre avis personnel? entre l'etat des lieux d'entree et celui de sortie il est note que l'appartement a ete rendu en tres bon etat a part justern (miroir glace cassee) celui-ci m'appartenait et en voulant le recuperer celui-ci s'est casse. (valeur 15 euros) le proprietaire a fait un devis de 355 euros!rnqu'en pensez-vous? vous remerciant a l'avance

Par **ravenhs**, le **28/03/2009 à 15:07**

Je comprends pas pourquoi le propriétaire vous retiendrez une somme de la caution si le meuble qui a été dégradé vous appartient.

Par **salaun**, le **28/03/2009 à 18:44**

la glace-miroir etait posee sur une porte (systeme adhesif double face) doncrnd'apres le devis la peinture serait arrache et donc a refaire. on a bien essaye de s'arranger a l'amiable mais impossiblernpourriez-vous me dire comment se deroule generalement l'audience?rnmerci encore a ravenh!